

## L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Hainaut, Rue des Bureaux 1a, 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT  
T: 064 33 64 55, E: btv.hainaut@btvcontrol.be

Rapport N°: 0542-180223-03 Date du contrôle: 23/02/2018  
Extra date du contrôle /

## DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE  
L'INSTALLATION :RUE DE LA STATION 62 5EME ETAGE D  
7090 BRAINE-LE-COMTE

Visualisation de l' Installation



PROPRIETAIRE:

Adresse :

[REDACTED]

[REDACTED]

DEMANDEUR :

Adresse :

[REDACTED]

[REDACTED]

INSTALLATEUR :

Adresse : RUE DES ARDENNES 32  
7090 HENNUYERES

TVA ou CI : 0465676511

EAN : /

Compteur n°

40810807-a

Index :

87896 kwh

## DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Nouvelle installation / Modification /	Type des locaux :	Appartement
Début travaux fondations :	Avant 01/10/81	Installation électrique :	Avant & Après 01/10/81
Raccordement tension :	3x230V	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 10 mm <sup>2</sup>	Protection raccordement :	30 A
Type électrode de terre :	Piquets	Inter. gén. : type :	4p 40A/300mA
Nombre de tableaux :	3	Nombre de circuits term. :	11
Facteurs d'influences externes :	/	Schéma :	TT

## CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270, RGIE art. 276,  
Type de contrôle : Examen de conformité et contrôle

## MESURES:

RA: 15 Ohm RI tot 10 MOhm

**DESCRIPTION:**

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

**INFRACTIONS CONSTATEES**

**Néant**

**NOTES**

**Néant**

<b>Conclusion</b>	<p>L'Installation est conforme.</p> <p>Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.</p> <p>Les schémas unifilaire et les schéma de situation ont été vissés.</p> <p>L'Installation doit être vérifiée avant le 23/02/2043 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.</p>
-------------------	--

L'agent-visiteur  
0542 MICHELANGELO LUCCHESE

pour le directeur,

*Facile*

**CONTROLES EFFECTUÉS**

- Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.
- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
  - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
  - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
  - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
  - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2.5 fois la sensibilité de l'appareil
  - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
  - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
  - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf Infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

**DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE**

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie proposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

**QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME**

ETAPE 1

ETAPE 2

ETAPE 3

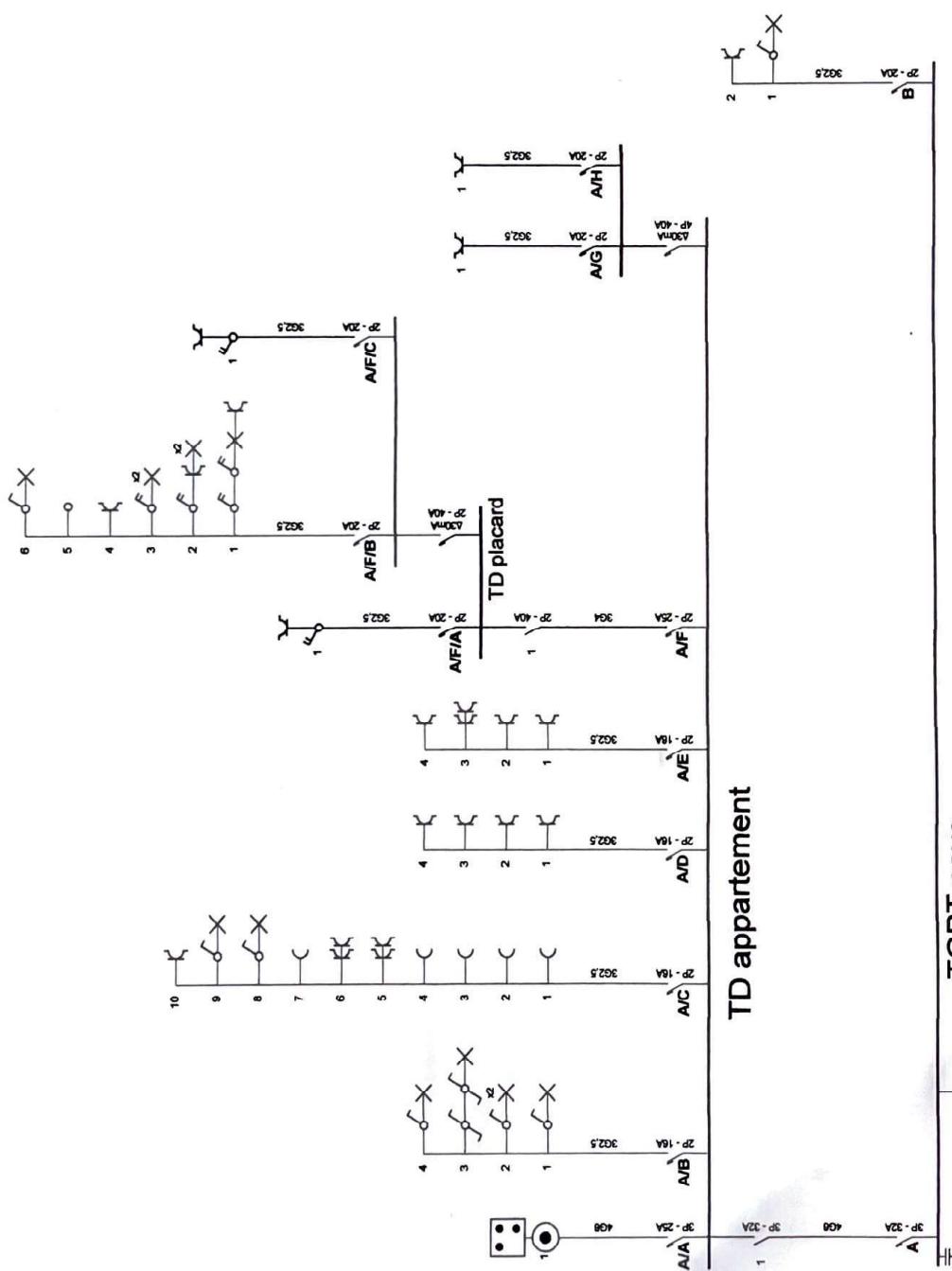
ETAPE 4

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.

Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 23/02/2043.

BTV Hainaut reste à votre service pour les contrôles nécessaires.



**TGBT cave**

Organisme agréé  
 BTV Hainaut  
 Rue des Bureaux 1A  
 7160 Chapelle-les-Herlaimont  
 Tél.: 064 33 64 55  
 Fax: 064 33 05 08  
 e-mail: btv.hainaut@btvcontrol.be

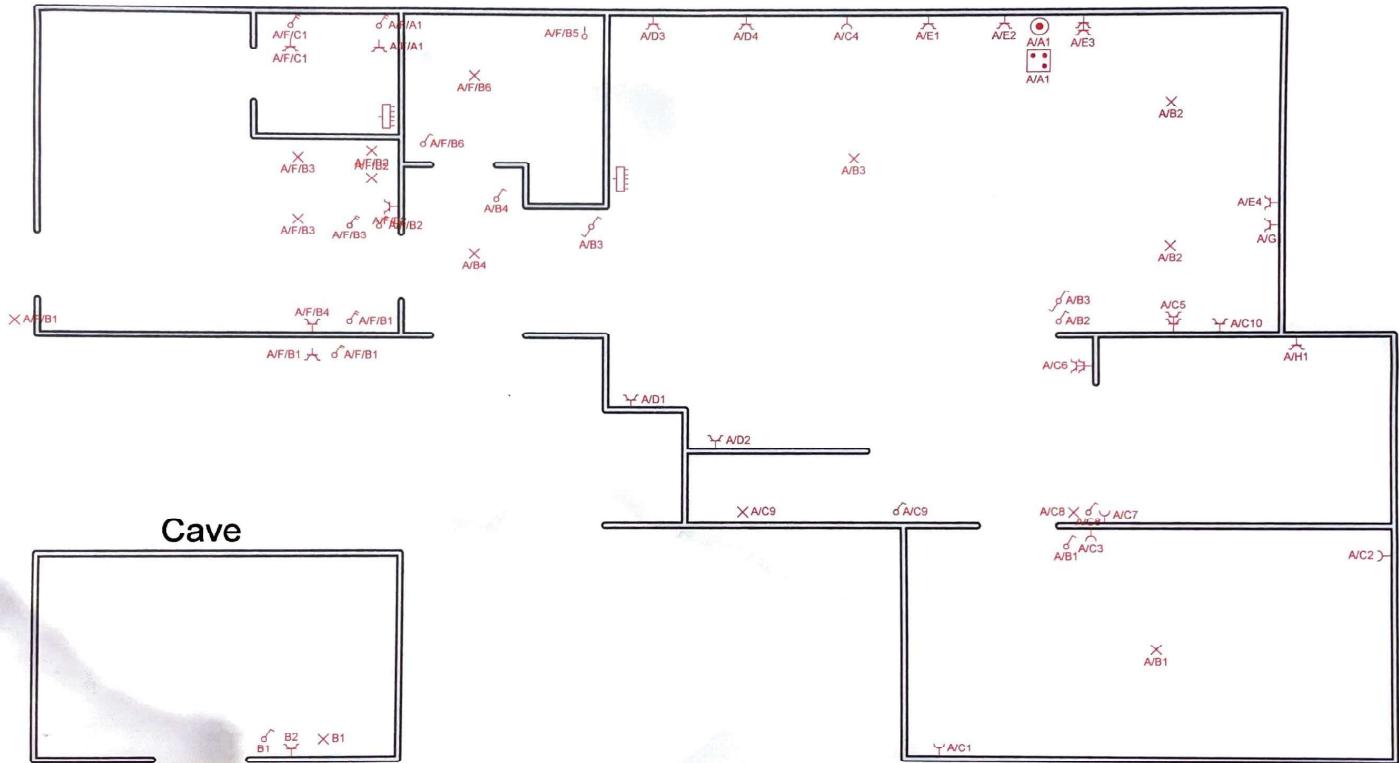
Adresse de l'installation électrique  
 rue de la station 62 Boîte 5ème D  
 7090 Hennuyères

*recette 05/02/2018*  
*23/04/18*

Installateur  
 Eis. Dedobbeleer S.P.R.L.  
 Rue des Ardennes 32  
 7090 Hennuyères  
 Tél.: 067 55 36 16 GSM: 0496 55 19 37  
 Fax: 067 55 36 16  
 e-mail: dedobbeleer.c@hotmail.fr  
 TVA BE 0465.676.511

P. 1/2  
 Schéma unifilaire  
 3 x 230V ~ 50Hz

## 5ème étage D



## Cave

Organisme agréé  
 BTV Hainaut  
 Rue des Bureaux 1A  
 7160 Chapelle-les-Herlaimont  
 Tél.: 064 33 64 55  
 Fax: 064 33 05 08  
 e-mail: btv.hainaut@btvcontrol.be

*B.T.V.  
 23/02/108*

Adresse de l'installation électrique  
 rue de la station 62 Boite 5ème D

*[Signature]*

Installateur  
 Et. Dedobbeleer S.P.R.L.  
 Rue des Ardennes 32  
 7090 Hennuyères  
 Tél.: 067 55 36 16 GSM: 0496 55 19 57  
 Fax: 007 55 36 16  
 e-mail: dedobbeleer.c@hotmail.fr  
 TVA BE 0465.676.511

*CJM*

p. 2/2  
 Schéma de position  
 3 x 230V ~ 50Hz